Procès-verbal des votes

du Conseil communal de Sanem de la séance publique du vendredi, 12 juillet 2019

date de l'annonce publique:

date de la convocation des conseillers:

début:

08h15

fin:

11h14

Présents:

M. Engel Georges, président,

M. Anen Gaston, Mme Asselborn-Bintz Simone, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Cornély Alain, Mme Faber-Huberty Chantal, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, Mme Logelin Anne, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Romeo Franca, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine

Mme Manon Greven, secrétaire

Absent(s) excusé(s): M. Gierenz Steve

Premier votant : Mme Cecchetti Myriam

Monsieur Engel Georges n'a pas pris part au vote du point 22 et 23. Monsieur Engel Georges a quitté la séance après le vote du point 30.

Ordre du jour:

Le collège des bourgmestre et échevins demande au conseil communal de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

30. b Interpellation de la part de déi Lénk concernant la nouvelle maison relais et le nouveau précoce à Sanem

Vote unanime

- I. Correspondance et Informations
- 2. Modification du tableau de préséance des membres du conseil communal

Vote unanime

Projets

3. Travaux sur le réseau d'eau dans le cadre du projet de l'évacuation des eaux pluviales vers le « Brillbaach » à Soleuvre pour l'extension de l'école 2000 et le lotissement « Ënnert dem Dréisch ». Devis estimatif détaillé : 2.040.000,- € (articles budgétaires : 4/520/222100/17010 et 4/630/222100/17010)

- 4. Aménagement d'une zone d'activités économiques à Soleuvre Sanem (um Woeller)
 - a. Devis estimatif détaillé : 160.000,- €
 (article budgétaire : 4/470/221200/04001)
 - b. Crédit 160.000,- € (article budgétaire : 4/470/2221200/04001)

Vote unanime

- 5. Fournitures pour le remplacement des compteurs d'eau.
 - a. Devis estimatif détaillé : 90.000,- € (article budgétaire : 4/630/222100/99003)
 - b. Crédit 90.000,- € (article budgétaire : 4/630/222100/99003)

Vote unanime

6. Renouvellement des aires de jeux. Devis estimatif détaillé : 65.000,- € (article budgétaire : 4/621/221313/12031)

Vote unanime

- 7. Embellissement des balcons de la Structure d'hébergement pour DPI à Soleuvre.
 - a. Devis estimatif détaillé : 12.000,- € (article budgétaire : 4/270/223420/19073)
 - b. Crédit spécial 12.000,- € (article budgétaire : 4/270/223420/19073)

Vote unanime

Aménagement communal

8. Saisine de la modification ponctuelle du projet d'aménagement général concernant la zone industrielle à caractère national « Haneboesch » à Sanem

Vote unanime

Transactions immobilières

- 9.
- a. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit avec la communauté d'époux JUNGEN-WIRZ concernant une parcelle de terrain sise à Sanem

Vote unanime

b. Approbation d'un compromis d'échange avec le consortium d'héritiers JUNGEN concernant des parcelles sises à Sanem

Vote unanime

c. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit avec la communauté d'époux THEKES-JUNGEN concernant une parcelle de terrain sise à Sanem

d. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit avec la communauté d'époux HEINEN-HENTGES concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre

Vote unanime

e. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit avec le consortium d'héritiers KAUFMANN concernant des parcelles de terrain sises à Ehlerange

Vote unanime

10. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec la dame WILWERT Sylvie concernant une parcelle de terrain sise à Sanem

Vote unanime

II. Approbation d'un compromis de vente avec le sieur Brandâo Da Silva Manuel concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

12. Approbation d'une convention avec la société « Technoconsult 4 S.A. » concernant un accord de principe relatif à une installation de chantier temporaire et provisoire sur le domaine public du « Boulevard du Jazz » à Belvaux pour une période de 18 mois

Vote unanime

13. Approbation d'un acte avec la société « Technoconsult 4 S.A. » relatif à la constitution d'un droit de passage pour le public au lieu-dit « Square Mile » à Belvaux

Vote unanime

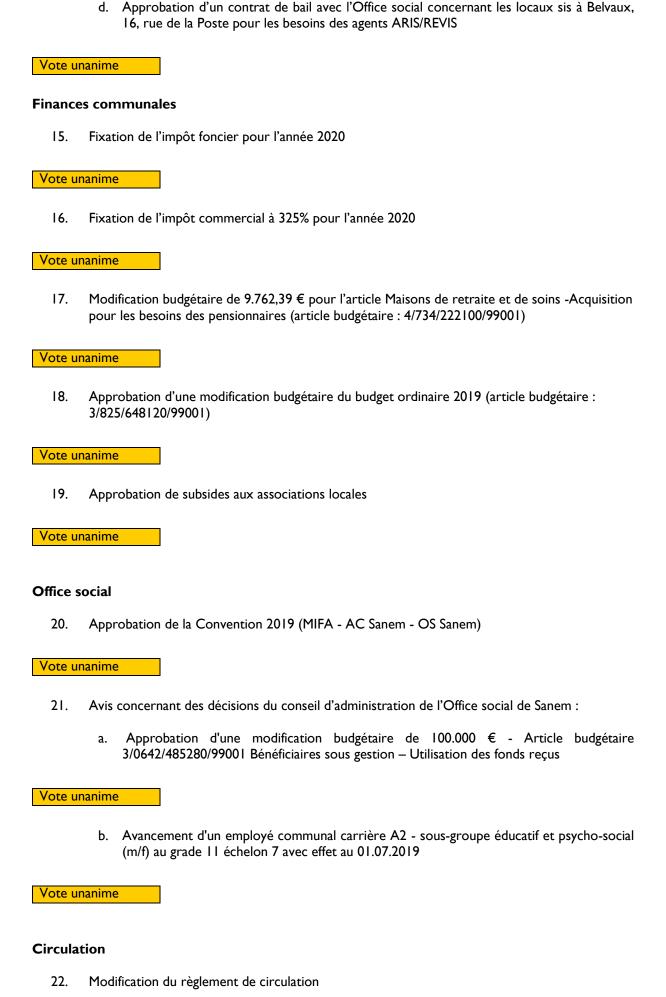
- 14. Approbation de contrats de bail :
 - a. Approbation d'un contrat de bail avec les époux MILILLO-DE SOUSA SANTOS concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre

Vote unanime

b. Approbation d'un contrat de bail avec le sieur TREFF Marco concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre

Vote unanime

c. Approbation d'un avenant au contrat de bail conclu le 15 octobre 2015 avec l'Office social concernant les locaux sis à Belvaux, 16, rue de la Poste



Article 1:

Les dispositions concernant la **rue Le Bataclan (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit : La disposition suivante est ajoutée:

3/1	Cédez le passage	De la rue Le Bataclan au Boulevard du Jazz
-----	------------------	--

Vote unanime

Article 2:

Les dispositions concernant le **boulevard du Jazz (CRI92) à Belvaux** sont modifiées comme suit : Les dispositions suivantes sont supprimées suite à la nouvelle dénomination de nom de rue:

2/9	Passage pour piétons et cyclistes	A l'intersection avec la Louis Armstrong
4/3	Arrêt et stationnement interdit	Entre le boulevard de la Recherche et l'avenue du Blues

Les dispositions suivantes sont ajoutées:

2/9	Passage pour piétons et	- A intersection avec la rue Le Bataclan
	cyclistes	- Aux intersections avec la rue John
		Lennon
		- A l'intersection avec le boulevard de la
		Recherche

Vote unanime

Article 3:

Les dispositions concernant le **boulevard de la Recherche (CR192) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

2/9	Passage pour piétons et	-	Aux intersections avec le boulevard du
	cyclistes		Jazz

Vote unanime

Article 4:

Les dispositions concernant l'avenue du Blues (CV) à Belvaux sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

2/9	Passage pour piétons et	-	A l'intersection avec le boulevard du Jazz
	cyclistes		

Vote unanime

Article 5:

Les dispositions concernant la **rue de Limpach (CV) à Soleuvre** sont modifiées comme suit : La disposition suivante est ajoutée:

	Rue sans issue	De la rue Aessen vers les maisons n°121 - n°147
2/8		Entre la rue Uerschterhaff et la rue de Limpach, dans les deux sens, excepté cycles
3/1	Cédez le passage	De la voie pour autobus à la rue Uerschterhaff

La disposition suivante est supprimée suite à la nouvelle dénomination de nom de rue:

4/4	Arrêt d'autobus	À la hauteur de la WSA, des deux côtés de la rue
-----	-----------------	--

Vote unanime

Article 6:

Les dispositions concernant la rue Uerschterhaff (CR178) à Soleuvre sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées:

2/7	Chemin obligatoire pour	Entre la W.S.A. et le giratoire à la hauteur de la
	cyclistes et piétons	rue de Sanem
2/9	Passage pour piétons et	À la hauteur du giratoire
	cyclistes	À la hauteur du CPU
		À la hauteur de la rue de Limpach
3/1	Cédez le passage	À l'intersection avec le giratoire
4/4	Arrêt d'autobus	À la hauteur de la WSA, des deux côtés de la rue
		À la hauteur du CPU, des deux côtés de la rue

Vote unanime

Article 7:

Les dispositions concernant la rue de Sanem (CRIIO) à Soleuvre sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées:

3/1	Cédez le passage	À l'intersection avec le giratoire
2/9	Passage pour piétons et cyclistes	A la hauteur du giratoire

Vote unanime

Article 8:

Les dispositions concernant la rue d'Esch (CRIIO) à Sanem sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées:

2/9	Passage pour piétons et cyclistes	À la hauteur du giratoire
3/1	Cédez le passage	À l'intersection avec le giratoire

Article 9:

Les dispositions concernant la **rue Léon Kauffman (CV) à Soleuvre** sont modifiées comme suit : La disposition suivante est modifiée :

Ī	4/6/2	Stationnement non payant	Une place, sur le parking à la hauteur des maisons
		avec disque, handicapé	n°31 – n°39, pour une durée de maximum 2
			heures, excepté résident avec vignette

Vote unanime

Article 10:

Les dispositions concernant la **rue de Differdange (CR174) à Soleuvre** sont modifiées comme suit : La disposition suivante est supprimée:

ARTICLE:	LIBELLE :		SITUATION:
4/2/3	Stationnement	interdit,	I emplacement devant la maison n°236
	excepté handicapés	s	

Vote unanime

Article 11:

Les dispositions concernant la **rue de France (CR178) à Belvaux** sont modifiées comme suit : La disposition suivante est supprimée:

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION:
4/2/1	Stationnement interdit	 Vis-à-vis de la maison n°22 jusqu'à la maison n°59

La disposition suivante est ajoutée:

ARTICLE:	LIBELLE :		SITUATION:
4/2/1	Stationnement interdit		 A partir de la Seelbunnstrooss jusqu'à la maison n°66
4/8	Stationnement sur trottoir	un	 Entre les maisons n°26 et n°34 A partir de la résidence n°35 et jusqu'à la maison n°49 Entre les maisons n°72 et n°92

Vote unanime

- 23. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevins
 - a. Confirmation d'un règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de pose d'une canalisation dans la rue d'Esch à Sanem approuvé dans la séance du collège de sbourgmestre et échevins en date du 21 juin 2019
 - b. Confirmation d'un règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement partiel de la conduite de gaz et des travaux de renouvellement des bordures dans la rue de Niederkorn à Sanem approuvé dans la séance du collège de sbourgmestre et échevins en date du 1^{er} juillet 2019

Personnel

24. Conversion d'un poste d'ouvrier dans la Maison Relais (Carrière de l'agent polyvalent de la convention collective des salariés des communes du Sud) dans un poste de chef d'équipe

Vote unanime

25. Création de plusieurs postes sous le champ d'application de la convention collective pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) pour les besoins de la Maison Relais

Vote unanime

26. Création d'un poste d'agent de nettoyage à 75% sous le champ d'application de la convention collective des salariés des communes du Sud pour les besoins du service de nettoyage

		an	

Divers

- 27. Approbation de règlements et taxes communales :
 - a. Approbation du règlement général de police

Vote(s) positif(s): 14	Abstention(s): 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz	Cecchetti Myriam, Piscitelli José
Simone, Bronzetti Denis,	
Cornély Alain, Engel Georges,	
Goelhausen Marco, Haas Marc,	
Faber-Huberty Chantal, Logelin	
Anne, Lorang Mike,	
Morgenthaler Nathalie, Romeo	
Franca, Speck-Braun Patricia,	
Tornambé-Duchamp Nadine	

b. Approbation du règlement de terrasse pour des activités HORECA

Vote(s) positif(s): 14	Abstention(s): 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis,	Cecchetti Myriam, Piscitelli José
Cornély Alain, Engel Georges, Goelhausen Marco, Haas Marc,	
Faber-Huberty Chantal, Logelin	
Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo	
Franca, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine	

c. Fixation des taxes relatives dans le cadre du règlement de terrasse pour les activités « HORECA » sur le territoire de la Commune de Sanem

d. Approbation du règlement relatif aux activités ambulantes et/ou commerciales sur le territoire de la Commune de Sanem

Vote unanime

e. Fixation d'une taxe pour les activités du « Food Truck » sur le territoire de la Commune de Sanem

Vote unanime

f. Approbation du règlement relatif à toute manifestation et tout évènement publics

Vote unanime

g. Fixation d'une taxe « droit de place » pour un emplacement à toute manifestation et tout évènement publics

Vote unanime

h. Approbation du règlement relatif aux Sportifs méritants et Mérite sportif exceptionnel

Vote unanime

28. Approbation d'une convention concernant le Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées pour l'année 2019

Vote unanime

29. Modification de la composition des commissions consultatives

Démission(s):

Nbr	Commission	Statut		Nom et Prénom	Fonction	Nationalité/ Parti/Association
I	Egalité des chances et diversité (Commission de l')	facultative	Е	Krischler Romy	Membre externe	Union des Femmes Luxembourgeoises
2	Egalité des chances et diversité (Commission de l')	facultative	S	Müller Marinette	Membre externe	Union des Femmes Luxembourgeoises
3	Egalité des chances et diversité (Commission de l')	facultative	E	Marchewka Ruth	Membre expert	Administration communale
4	Seniors (Commission des)	facultative	Ε	Hansen Claire	Membre expert	Administration communale
5	Jeunes (Commission des)	facultative	S	Spellini Annick	Membre politique	déi gréng

Nomination(s):

N	Nbr	Commission	Statut	Nom	et Fonction	Nationalité/
IN	Dr	Commission	Statut	Prénom	Fonction	Parti/Association

I	Egalité des chances et diversité	facultative	E	Gracin-Haas Nicole	Membre externe	Union des Femmes Luxembourgeoises
	(Commission de l')					
2	Egalité des chances et	facultative	S	Gracin	Membre	Union des Femmes
	diversité			Diane	externe	Luxembourgeoises
	(Commission de l')					
3	Egalité des chances et	facultative	Ε	Spellini Annick	Membre	Administration
	diversité				expert	communale
	(Commission de l')					
4	Seniors	facultative	Е	Jung Tara	Membre	Administration
	(Commission des)				expert	communale
5	Jeunes (Commission	facultative	S	Rammella David	Membre	déi gréng
	des)				politique	

Vote unanime

30. a. Motion de la part de « déi gréng » concernant le soutien des écoles de musique régionales du Kordall

Motion concernant le soutien des écoles de musique régionales du Kordall

Vu les discussions récentes lors du Conseil Communal de Sanem en date du 14 juin 2019 concernant le refus de la Commune de Bascharage d'accepter dorénavant des élèves habitant la Commune de Sanem aux cours de l'école de musique de Bascharage

Vu les discussions lors de la séance d'information publique concernant l'enseignement musical dans la commune de Sanem en date du 18 juin 2019

Vu l'importance d'une coopération étroite entre communes voisines concernant différentes tâches communales et plus particulièrement entre les communes de la région du Kordall

Vu l'importance de l'éducation musicale pour les enfants

Vu le fait que les intéressé(e)s ont actuellement le choix entre diverses offres dans les communes limitrophes et que la décision est souvent influencée et par les distances à parcourir et par le degré des exigences attendues

Vu que le Conseil Communal lors du vote du budget communal de l'année 2019 a prévu dans les dépenses ordinaires sous l'article 3/836 intitulé Conservatoires, cours de musique et écoles de musique une somme de 100.000 € pour la "participation aux frais des écoles de musique"

Vu que la coopération régionale s'avère utile et raisonnable pour l'organisation de certaines tâches telles que éducatives, culturelles ou sportives et qu'une participation réciproque à des déficits éventuels peut être judicieuse

Vu que les élèves issu(e)s d'une commune conventionnée seront défini(e)s comme résident(e)s et bénéficieront ainsi d'une priorité d'inscription et par analogie également des mêmes tarifs pour les frais d'inscription aux différents cours que les habitants des Communes de Bascharage, Differdange et Pétange

Le Conseil Communal:

 Invite le Collège Échevinal de revoir sa décision quant au refus de signature d'une convention cadre avec la Commune de Bascharage et, le cas échéant, avec les Communes de Differdange et de Pétange au sujet de l'enseignement musical

Vote(s) positif(s): 4		Vote(s) négatif(s) : 12
(/ 1 (/	•	Anen Gaston, Asselborn-Bintz
		Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine

b. Interpellation de la part de déi Lénk concernant la nouvelle maison relais et le nouveau précoce à Sanem



Un de Schäfferot vun der Gemeng Suessem

Gemäss dem Artikel 13 vum emgeännerte Gemengegesetz vum 13.12.1988 an den Artikele 6 a 7 vum internen

Uerdnungsreglements fir de Gemengerot, froe mär fir den Ordre du jour vun der nächster **Gemengerots-S**etzung vum 12. Juli 2019 mat folgender Interpellatioun an de Froen heizou als Punkt ze kompletéieren:

Definitiv versus Provisoresch nei Maison Relais & Précoce zu Suessem

Nodeems dass de Gemengerot a senger Sitzung vum 3. Mäi 2019,

o ënner dem Punkt "Correspondance et Informations", vum Schäfferot niewebäi matgedeelt krut, dass mer, fir de **Schoulufank am September 2019** zu Suessem, net méi genuch Plaz an der bestohender Maison Relais an am Précoce hätten an dass de Schäfferot dofir wëlles hätt, bis dohinner, **fir 3.830.000 € iwwer 8 Joer « en locationvente », eng nei provisoresch Struktur**, an enger Modulbauweis (esou wéi d'Maison relais am Chemin Rouge), wéilt opriichten

o an dat ouni ze preziséiere wou genau zu Suessem dat sollt sinn an nodeems dass dem **Gemengerot a senger Sitzung vum 14. Juni 2019**, folgend Devis - Credit'e virgeluecht goufen (zu deene mär eis enthalen hunn):

o Crédit suppl. de 120.000 € (1. Tranche vun deenen 3.342.140 € fir d'Location-Vente fir d'Joer 2019) et Devis estimatif détaillé (!? = 4 DIN A4 Säite mat 17 « Vu »'en, I Säit Mémoire explicatif, I Säit Devis sommaire an 2 Säite Pläng / Skizzen (vum Abrëll / Mäi 2019)) de 3.342.140,- € concernant les travaux de construction d'une structure provisoire pour la maison-relais à Sanem (article budgétaire : 4/242/221311/19071) (hei sinn och déi 3 Précoce Säll mat dran ?)

o Devis estimatif **détaillé** (!? = quasi déi selwecht Säite wéi hei virdrun) de **475.000 € concernant les travaux d'aménagement d'un terrain pour la construction d'une structure provisoire pour la maison-relais à Sanem** (article budgétaire : 4/242/221311/19070) (och hei sinn déi 3 Précoce Säll mat dran ?)

hu mär eis, nieft

o dem Fait, dass mär elo bemol, 4 Méint virun der Rentrée, dringend eng nei Maison relais an 3 Précoce-Säll bréichten

(voire "défaut de prévoyance" - d'Kanner komme jo schliesslech net mat 3 Joer op d'Welt...)

- o dem anscheinenden « meilleur (et seul) » Emplacement nieft der Hal (wou 6 Haiser sollte gebaut ginn) o an den Terrassementsaarbechten, déi scho quasi ofgeschloss waren (voire "moutarde après dîner") och nach erstaunt doriwwer gewisen,
- o dass déi ganz Struktur fir ronn 3.800.000 € (ouni d'Valeur vum Terrain !!),
- o wat, am Verglach mat der Maison Relais am Chemin rouge, dee selwechte Präis wéi dee fir eng definitiv Struktur ass, an elo awer soll provisoresch sinn
- o a mär dowéinst dann elo **keng Subside vum Staat solle kréien** (wat am Chemin Rouge 50% ! ausgemaach huet).

Dofir wollte mär nach eng Kéier **eng Debatte iwwer dee "Provisoire" do féieren** - och wann de Bau,

wéi en de Moment jo schonn do steet, ewéi « der Kou de Suedel » an d'Emgéigend passt an de **Schäfferot** dozou opfuederen säi Projet nach eng Kéier an deem Sënn z'iwwerdenken, a folgend Froe mat a Consideratioun ze huelen:

• Wann desen **Emplacement nieft der Hal** (wou déi 6 Haiser sollte gebaut ginn) da wierklech **le** "meilleur"

a virun allem "le seul" sollt sinn, wou soll dann déi nei Maison Relais an 8 Joer hikommen (wuel wessend, dass den Terrain vun a mat der Maison Relais Feyder dofir ze kleng ass)?

• Ass et wierklech méiglech an 8 Joer op dat bestoend Terrassement 6 Eefamilljenhaiser ze bauen, esou

dass den Invest vun 475.000 € net ëmsoss war?

- Inwiefern kann een déi Containeren do no 8 Joer dann iwwerhaapt, a wa jo, wou a firwat, nach käschteneffizient benotzen, wou ee weess, dass wéinst dem speziellen Amenagement vun de Säll, der Kichen, de Sanitär- an techneschen Anlagen e groussen Deel muss ëmgebaut an investéiert muss ginn, wat bei engem Transfert schwéier ze recuperéiere ass?
- Ass et bei der aktueller a **zukünfteger demographescher Evolutioun vu Suessem** an vun der Gemeng (siehe (Projet) Précoce), net probabel, dass **een an 8 Joer net méi op dës Struktur ka verzichten -**, trotz engem eventuellen Ëm- an Ausbau vum Feyderhaus?

Merci am Viraus fir är geschätzten Äntwert. Mat beschte Gréiss,

Myriam Cecchetti Conseillère déi Lénk

Jos Piscitelli Conseiller déi Lénk

31. Questions et divers

Séance à huis clos

32. Promotion d'un fonctionnaire au grade 8 du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, à partir du 1er août 2019

Promotion accordée pour Monsieur Schockmel Sven

Anen Gaston	Asselborn-Bintz Simone	Bronzetti Denis
Cecchetti Myriam	Cornély Alain	Engel Georges
Faber-Huberty Chantal	Gierenz Steve	Goelhausen Marco
Haas Marc	Logelin Anne	Lorang Mike
Morgenthaler Nathalie	Piscitelli Jos	Romeo Franca
Speck-Braun Patricia	Tornambé-Duchamp Nadine	